


ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR L'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET

SYNTHÈSE 2018

Légère amélioration de qualité de l'air sur l'agglomération de Castres-Mazamet en 2018

	Particules	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de soufre
	PM ₁₀	NO ₂	O ₃	SO ₂
 Castres - fond urbain				

Échelle des valeurs réglementaires :

- Valeur limite dépassée
- Valeur cible dépassée
- Objectif de qualité non respecté
- Réglementation respectée

Réglementation respectée pour les particules en suspension PM10 et le dioxyde d'azote

En 2018, les niveaux de **particules en suspension** sont stables sur le département par rapport à 2017, et respectent largement les 2 valeurs réglementaires annuelles : objectif de qualité et valeur limite. De surcroît, seulement deux épisodes de pollution aux particules ont été constatés durant les périodes hivernales sur l'ensemble du département, et aucun dépassement de la valeur limite journalière 50 µg/m³ n'a été mis en évidence en 2018. Les particules en suspension PM10 sont émises en premier lieu par le secteur industriel (industries, carrières et activités de traitements de déchets) et les dispositifs de chauffage (résidentiel/tertiaire), contribuant respectivement pour 36 et 34% des émissions du territoire. Le secteur des transports (routier, ferroviaire, aérien) représente une part moins importante des émissions (21 %).

Concernant le **dioxyde d'azote**, la situation est toujours très bonne sur l'agglomération de Castres-Mazamet, et s'améliore sensiblement, respectant toujours les valeurs limites pour la protection de la santé humaine. Les oxydes d'azote sont majoritairement émis par le secteur des transports (66%), tandis que le secteur résidentiel est le second contributeur du territoire, totalisant 13 % des émissions d'oxydes d'azote.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au résidentiel / tertiaire (chauffage) sur l'agglomération de Castres-Mazamet

PM10 34%



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport sur l'agglomération de Castres-Mazamet

NOx 66%

Ozone : l'objectif de qualité n'est pas respecté sur le département du Tarn, comme partout en région

Concernant l'**ozone**, l'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté sur l'agglomération de Castres-Mazamet, tout comme sur l'ensemble du réseau de mesure en Occitanie. En revanche, la valeur cible est respectée sur l'ensemble du département. La situation, avec 21 jours de dépassement de l'objectif de qualité, se dégrade nettement en 2018 par rapport à 2017 (8 jours de dépassement) pour la pollution à l'ozone estivale. En effet, des conditions météorologiques favorables (ensoleillement, forte chaleur etc...) à la production d'ozone ont été largement prédominantes au cours de l'été. Cette augmentation des niveaux d'ozone en 2018 est visible sur une grande partie du territoire occitan.

L'exposition ponctuelle lors d'épisodes de pollution

2

épisodes de pollution en 2018

En 2018, le Tarn est le second département le plus touché de la région, après la Haute-Garonne, par des épisodes de pollution aux particules en suspension, avec 2 jours d'épisodes de pollution (le 25 et 26 février). Ces épisodes ont eu pour conséquence le déploiement des procédures préfectorales d'information et de recommandation.

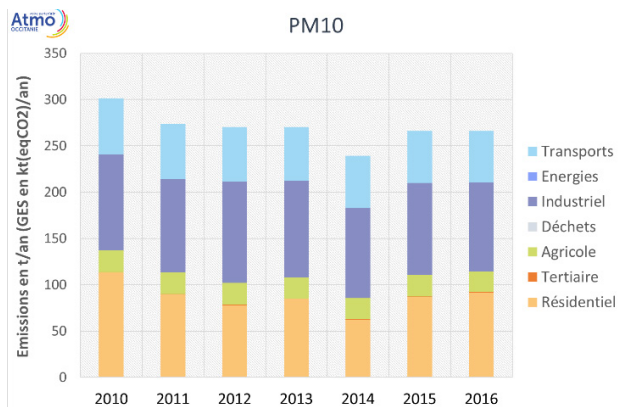
Ce nombre d'épisodes aux particules en suspension PM10 reste limité, et est en nette diminution par rapport à 2017, où 8 jours de déclenchement de la procédure d'information ont été comptabilisés, dont une journée en procédure d'alerte. De manière globale, l'année 2018 a été plus favorable à la qualité de l'air sur la région et sur le département du Tarn, en particulier pour la pollution aux particules en suspension, et au dioxyde d'azote.

Des concentrations importantes en particules PM10 ont été mises en évidence à la fin février dans le Tarn comme sur le reste de la région Occitanie. La concentration maximale relevée en moyenne journalière sur la station de Castres-Mazamet est de 41 µg/m³, mesurée le 25 février 2018. Le 25 et 26 février, la procédure relative à la gestion d'un épisode de pollution a été mise en œuvre sur le département du Tarn. Concernant l'ozone, aucune procédure d'information n'a été mise en œuvre sur le département depuis 2010. Le niveau maximal est de 158 µg/m³ en moyenne sur Castres (relevé le 5 août 2018), concentration inférieure au seuil réglementaire de déclenchement d'une procédure, défini en moyenne horaire à 180 µg/m³.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

PM10

L'évolution des émissions de particules PM10

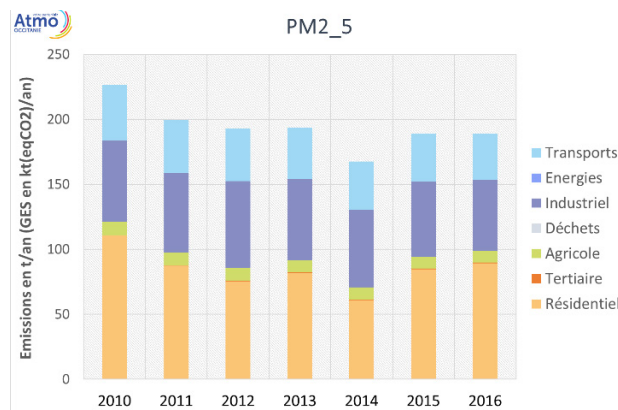


Le **secteur industriel** est le premier contributeur aux émissions de particules PM10 sur le territoire de Castres-Mazamet (36%), contribution proche de celle estimée pour le secteur résidentiel (34%).

Les émissions de particules PM10 sont en **diminution** sur le territoire sur ces sept dernières années.

PM2.5

L'évolution des émissions de particules PM2,5



Le **secteur résidentiel** (dispositifs de chauffage) est le premier secteur émetteur de PM2.5 (46 % en 2016).

Le secteur industriel contribue pour 29% des émissions de PM2.5, juste devant les transports qui contribuent à 19% des émissions du département.

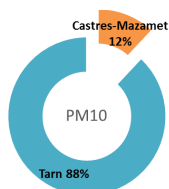
Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an



Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an

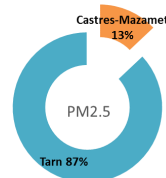


Part du Castres-Mazamet dans le Tarn



La CA de Castres-Mazamet émet 12% des particules PM10 du département du Tarn.

Part du Castres-Mazamet dans le Tarn

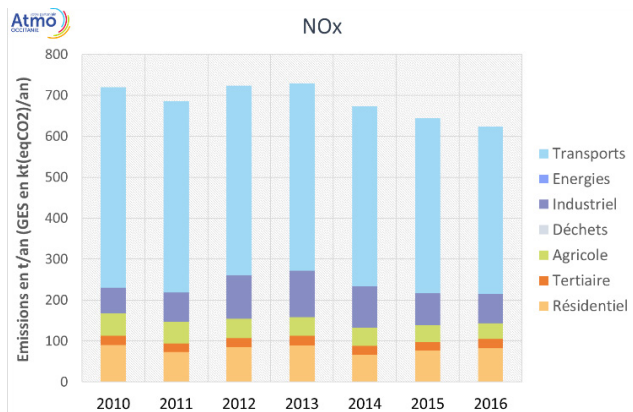


La CA de Castres Mazamet représente 13 % des émissions de PM2.5 du département du Tarn.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

NO_x

L'évolution des émissions d'oxydes d'azote



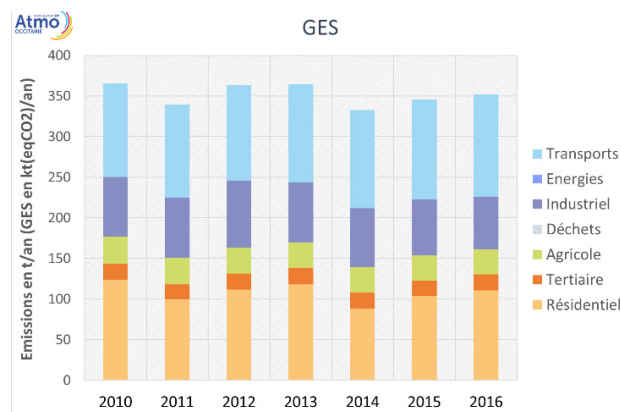
Le **transport** est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire de la CA Castres-Mazamet (66 % en 2016).

Le secteur résidentiel est le deuxième contributeur aux émissions d'oxydes d'azote (13%).

Les émissions de NO_x sont en **diminution de 13%** entre 2010 et 2016, tous secteurs confondus.

GES

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre

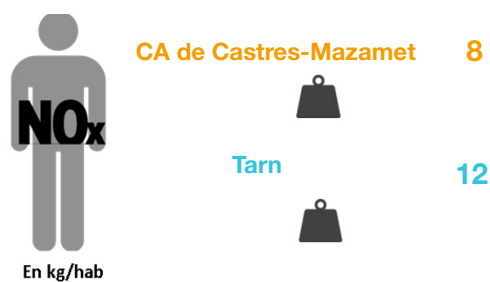


Le **transport** est le secteur le plus émetteur de GES sur le territoire de la CA Castres-Mazamet (36 % en 2016). Les dispositifs de chauffage contribuent à 31% des émissions de GES sur le territoire.

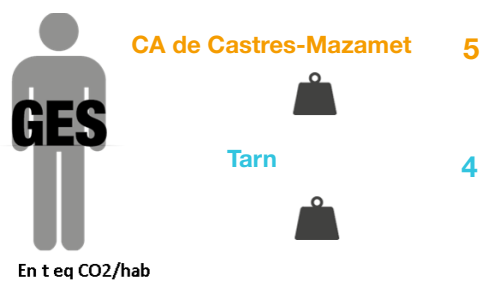
Le secteur industriel est le 3^{ème} contributeur avec une part de 18% des émissions.

Les émissions totales de GES sont en **diminution de 4%** entre 2010 et 2016.

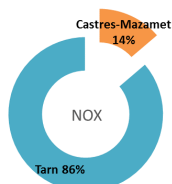
Les émissions de NO_x en Kg/habitant/an



Les émissions de GES en TEQ CO₂/habitant/an

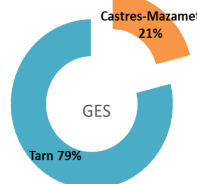


Part du Castres-Mazamet dans le Tarn



La CA de Castres-Mazamet représente 14% des émissions de NO_x sur le département du Tarn.

Part du Castres-Mazamet dans le Tarn



La CA de Castres-Mazamet représente 21% des émissions de GES du département.